



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,**  
**DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'IMMIGRATION ET À L'INTÉGRATION

**Note à l'attention du Groupe de travail sur la rénovation des questionnaires du recensement**

**Audition du 14 décembre 2011**

**Présentation du SGII-DSED  
 (SSM immigration et intégration)**

**Sommaire :**

Éléments de cadrage : présentation du service, piliers de l'argumentaire.  
 Populations et indicateurs d'intérêt  
 Le logement  
 Emploi et formation

**I] Éléments de cadrage**

**I-A ] Présentation du service**

Le service statistique ministériel (SSM) du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII), organisme rattaché au ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration comprend une division "enquêtes et études statistiques" (DEES). L'appellation de ce SSM est le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED). La DEES est essentiellement la seule division au sein du DSED à utiliser le recensement et les enquêtes structurelles (en premier lieu l'enquête Emploi) de la statistique publique.

La présente note reprend à titre d'exemple, de nombreux éléments des publications et travaux menés par le DSED. Elle bénéficie des remarques et conseils de Caroline Bray, du Haut Conseil à l'Intégration.

**I-B] Les piliers de l'argumentaire**

Le constat fondateur repose sur deux observations.

- 1) La connaissance des populations d'origine étrangère montre que les processus de convergence<sup>1</sup> entre ces populations et l'ensemble des résidents en France sont longs. En particulier des connaissances sur la deuxième génération sont indispensables.
- 2) La répartition de ces populations est très inégale, par exemple, l'ensemble des immigrés ne représente qu'1,7 % dans la Manche contre environ 27 % dans la Seine Saint-Denis<sup>2</sup>. A des niveaux géographiques plus fins, les disparités sont plus grandes encore.

Le DSED s'intéresse aux populations d'origine étrangère dans la perspective de leur intégration. Le DSED a produit le "Tableau de bord de l'intégration" (TBI). Ce tableau de bord rassemble des fiches (tableaux et commentaires rapides) sur les indicateurs que le DSED a pu rassembler, fédérant de nombreuses ressources de la statistique publique. Il s'agit d'abord d'un regard sur l'intégration tel que

<sup>1</sup> Terme volontairement flou pour ne pas préjuger d'un contexte d'intégration, d'assimilation, etc.

<sup>2</sup> Choix un peu extrêmes, évidemment.

peuvent le porter les administrations. Il comprend aussi une fiche sur l'acceptation des étrangers et immigrés par la société française. Il conviendrait de déterminer également comment les immigrés voient cette intégration. On sait que les "stratégies d'intégration" peuvent différer par origine, par exemple dans le domaine du logement ou de l'emploi. Ces stratégies ne peuvent être bien identifiées qu'avec des sources très détaillées.

## **II] Populations et indicateurs d'intérêt**

### **II-A] Les populations d'intérêt :**

La DEES s'intéresse aux populations d'origine étrangère. On combine le critère de nationalité et de lieu de naissance soit :

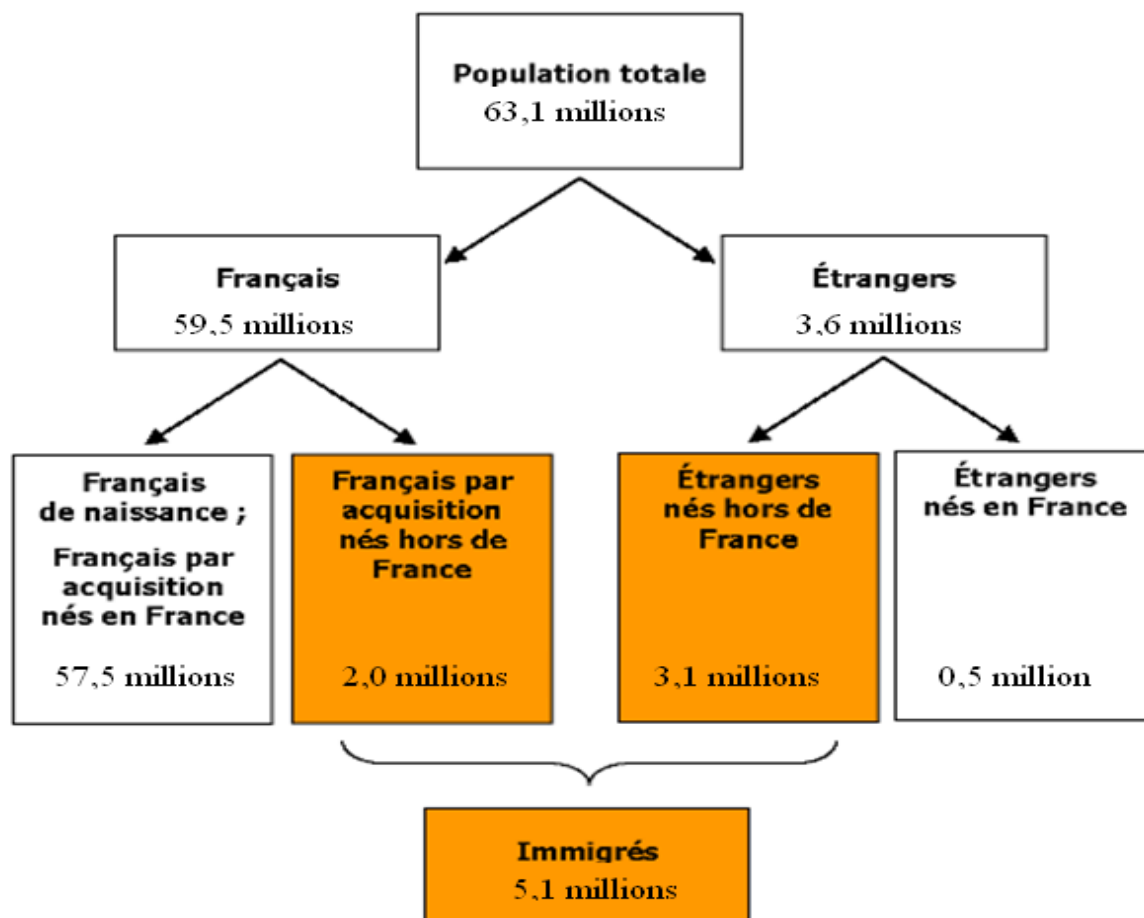
- 1) Les personnes nées avec une nationalité étrangère restées de nationalité étrangère et nées hors de France. Ils étaient 3,1 millions selon le recensement de 2006<sup>3</sup>.
- 2) Les personnes nées avec une nationalité étrangère restées de nationalité étrangère mais nées en France. Ils étaient 0,5 million selon ce même recensement.
- 3) Les personnes nées avec une nationalité étrangère devenues de nationalité française et nées hors de France. Ils étaient 2,0 millions selon ce même recensement.

Usuellement, il est convenu d'appeler "étrangers" les catégories 1 et 2, "immigrés" les catégories 1 et 3. Pour quelques comparaisons, on introduit une catégorie (4) regroupant les résidents nés Français, (et restés Français) et les personnes nées en France et ayant acquis la nationalité française. Cette dernière catégorie est très majoritaire, elle regroupe 57,5 millions de personnes (recensement de 2006).

---

<sup>3</sup> La source utilisée est l'Atlas national des populations immigrées, produit par le DSED dans le cadre des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI), avec une large participation de la DDAR (Insee). Cet Atlas utilise les données du recensement de 2006.

<sup>3</sup> Atlas national des populations immigrées.

Illustration<sup>4</sup> 1 : la répartition des résidents en France selon les quatre catégories.

Le nombre de descendants d'immigrés n'est pas une donnée de recensement. Les estimations sont assez précises car elles combinent le recensement (pour les moins de 15 ans ou les moins de 18 ans) et l'enquête emploi<sup>5</sup>. La notion de descendant d'immigré (appelée aussi seconde génération) n'a pas fait l'objet d'une définition officialisée. La définition actuellement utilisée par l'INSEE et l'INED est la suivante : est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré. Un travail<sup>6</sup> du DSED (en annexe) en a donné une estimation pour l'année 2008. Il y a un peu plus de six millions de descendants d'immigrés selon cette étude. L'estimation des plus de quinze ans se fait par l'enquête Emploi, le recensement permettant de compter les moins de quinze ans. Mais une répartition de la population distinguant les descendants d'immigrés à des niveaux infranationaux n'est pas possible.

D'où la proposition :

**Proposition 1 :**

Inclure les questions (de l'enquête Emploi) qui permettent de faire la distinction, notamment des descendants d'immigrés, soit :

- 1) Quelle est la nationalité à la naissance de votre père ?
- 2) Quelle est la nationalité à la naissance de votre mère ?
- 3) Quel est le pays de naissance de votre père ?

<sup>5</sup> Ou encore l'enquête Trajectoire et Origines, voir annexe et note 16.

<sup>6</sup> Breem Y, (2010), Les descendants d'immigrés, Infos-migrations no 15, DSED. Ce travail comprend aussi des éléments sur les "générations 1,5", ...

4) Quel est le pays de naissance de votre mère ?
--

Disposer de cette information possède un intérêt au moins triple :

- 1) L'apport d'information du recensement serait disponible pour les descendants d'immigrés, en cohérence avec ce qui se fait déjà, notamment dans l'enquête emploi.
- 2) Les estimations de populations, étrangères, immigrées, descendants d'immigrés seraient assez précises pour fournir les éléments de calage pour d'autres enquêtes plus spécifiques
- 3) Des analyses de populations d'origine étrangère seraient possibles à des niveaux locaux. Ces analyses incluraient la dimension temporelle (on connaît la date d'arrivée en France, les catégories pour classer la "première génération", on aurait en plus la seconde génération).

## II-B ] Les indicateurs d'intérêt :

Le fil conducteur est ici l'intégration. On reprend donc les indicateurs du "Tableau de bord de l'intégration", TBI.

### Liste des principaux indicateurs du TBI :

	Sources utilisées / possibilité d'utiliser le recensement.	Données utilisables pour descendants d'immigrés
Economique (emploi, revenus)	Enquête emploi Enquêtes Génération du CEREQ Recensement: données sur l'emploi, les CS. Enquêtes revenus fiscaux et sociaux	Oui (15-74 ans) Oui Non Oui (15-74 ans)
Résidentiel	Recensement Enquête logement (2006)	Non Oui (repérage de la nationalité du père)
Scolaire	Panels DEPP Enquête emploi Recensement : niveau de formation de la personne.	Oui Oui (15-74 ans) Non
Accès aux ressources (état de santé, soins, ...)	Enquête santé et protection sociale Pas de donnée dans le recensement	Non
Citoyenneté Acquisition de la nationalité Divers Maîtrise de la langue	Recensement  Divers	Non
Autres : Démographie : fécondité, mortalité, ...	Recensement (EAR 2008) (pour fécondité)	Non

La ou les prochaines éditions du TBI seront enrichies autant que possible avec des indicateurs nouveaux issus de sources telles que les enquêtes patrimoine, TeO, IVQ, FQP, ....

## III] Le logement

Un "parcours" peut être imaginé. Un étranger arrive en France (à l'âge adulte). Les **conditions de logement** sont souvent différentes de celle de l'ensemble des résidents : logements en communauté, logements précaires, et les évolutions assez rapides<sup>7</sup>.

<sup>7</sup>Garcin S. (2011), La mobilité résidentielle des nouveaux migrants, Infos-migrations no 21, DSED.

### III-A] Le logement en communauté

En 1999<sup>8</sup>, 3,9 % des adultes immigrés vivaient en collectivité contre 2,1 % de la population totale. Cet écart est essentiellement dû aux hommes (5,4 % contre 2,0 %). La surreprésentation est importante dans les foyers de travailleurs (3,7 % contre 0,6 % et même 6,5 % contre 0,7 % chez les hommes de plus de 60 ans). Il y a également surreprésentation des 15-29 ans immigrés (des deux sexes dans les cités/ foyers d'étudiants). Par contre les immigrés sont sous représentés dans les établissements pour personnes âgées, à but médical, .... (6,3 % contre 9,2 % des plus de 75 ans).

L'analyse des logements occupés par origine montre encore une grande diversité<sup>9</sup> de situation. Avec le nouveau recensement, il n'est toutefois plus possible de distinguer dans les établissements de moyen ou long séjour deux populations assez différentes. On regroupe ainsi les personnes hébergées en foyers de travailleurs avec les personnes hébergées dans, par exemple, les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes.

D'où la proposition :

#### **Proposition 2 :**

Une catégorisation des "communautés" doit séparer les foyers de travailleurs migrants des établissements sanitaires.

Il serait intéressant également d'avoir des distinctions au sein de ces derniers telles que le permet FINESS.

L'information devrait être accessible aux services en charge des études sur les populations d'origines étrangères avec un niveau géographique (des origines) fin.

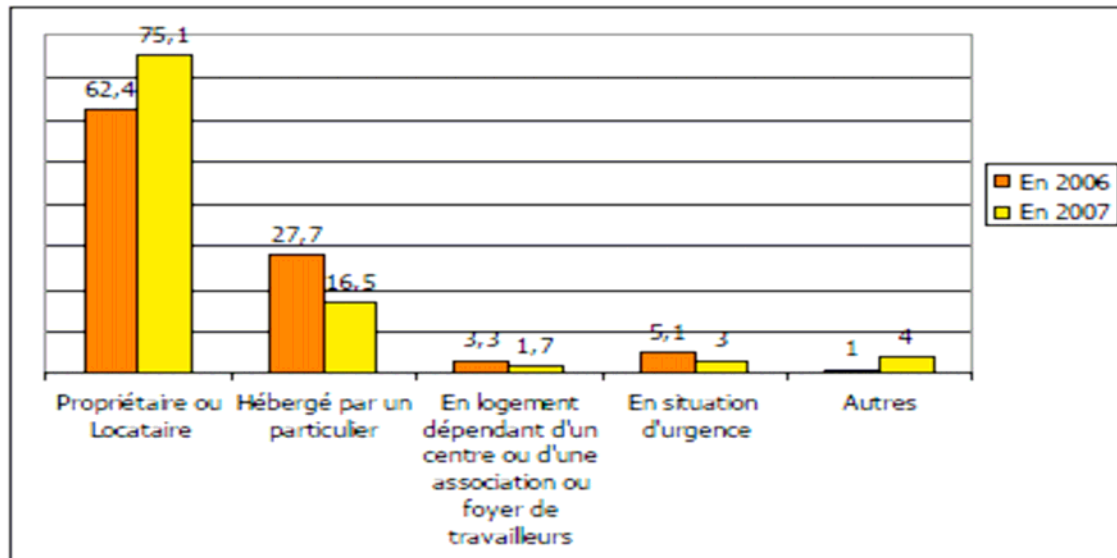
Le DSED est particulièrement intéressé par les populations récemment arrivées en France. Celles-ci sont plus encore que les immigrées hébergées en collectivité. Ce mode concerne au moins 8 % des primo-arrivants de 2006 (cf. illustration 2).

---

<sup>8</sup> Données du recensement 1999, publiées notamment dans l'Insee Référence "Les immigrés en France", édition de 2005.

<sup>9</sup> Croguennec Y, (2011), La population étrangère en 2007, Infos-migrations no 20, DSED.

**Illustration<sup>6</sup> 2 : Répartition des nouveaux migrants (arrivés en 2006) par type de logement occupé en 2006 et 2007.**



Source : Enquête « Parcours et profil des migrants », vague 2, DREES, 2006-2007.

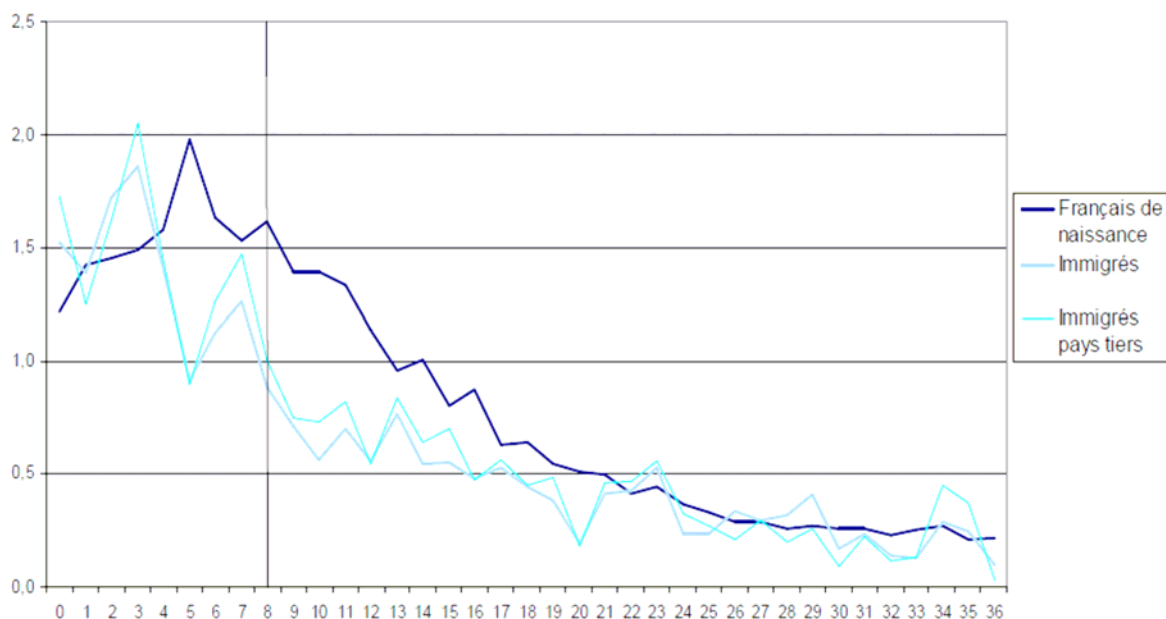
Il conviendra également de s'assurer que le recensement permet bien une couverture exhaustive des différentes formes de logement, sachant que se développent des formes "intermédiaires" entre la modalité "ménages" et "communauté" (exemple : personnes louant une chambre à quelques personnes dans leur logement, pour l'accueil de personnes modérément dépendantes du fait de leur âge).

### III-B] La mobilité résidentielle

Les populations d'origines étrangères se distinguent par leur mobilité résidentielle. Celle-ci est très grande durant les quatre premières années de présence en France, puis diminue fortement (cf. illustration 3).

Ce graphique permet de comparer pour les "Français de naissance, les immigrés et les immigrés des "pays tiers" (hors UE 25, la source est l'enquête logement de 2006) les rythmes des déménagements. On compte le nombre de déménagements sur la période 2002-2006. Ce nombre est ventilé suivant une durée caractéristique. Cette durée est le nombre d'années de présence en France pour les immigrés. Elle correspond à la durée de majorité de la personne de référence si elle est Française de naissance (différence entre l'âge et 18). L'illustration 2 confirme la forte mobilité des primo-arrivants.

**Illustration<sup>10</sup> 3 : Nombre moyen de déménagement des ménages entre 2002 et 2006.**



Pour un meilleur suivi de ses mobilités, le DSED trouve opportun de :

**Proposition 3 :**

Dupliquer la question 5 du bulletin individuel ("ou habitez vous le 1<sup>er</sup> janvier N-1" ?) avec la même question pour l'année N-5.

Le DSED s'est posé la question d'un aménagement plus complexe :

**Proposition 3 alternative:**

Supprimer la question 8 du bulletin logement.  
 Transformer la question 5 :  
 "Depuis quelle année habitez-vous le logement actuel ?"  
 L'ancien logement se situait :  
 a) dans la même commune ( / arrondissement).  
 b) dans une autre commune (et où ... / ... pays).

Il semble que ceci aurait le double avantage de capter la mobilité indépendamment de la durée, et de la capter pour tous les habitants du logement.

On relève encore qu'une part importante (27,7 % sur le champ PPM, voir illustration 2) des primo-arrivants est "hébergé chez des particuliers", PPM et ELIPA montrent qu'il peut s'agir de la famille, mais aussi de proches ou d'autres personnes. Plus largement, ces modes d'hébergement et une mobilité résidentielle assez grande sont probablement assez répandus parmi les populations en difficultés économiques ou sociales. Le DSED a l'expérience des populations composées de "nouveaux migrants". Il ressort des enquêtes menées<sup>11</sup> que des périodes au début du parcours en France, entre l'entrée sur le territoire et une stabilisation administrative, sont mal connues, bien qu'elles puissent s'étendre sur plusieurs années<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Breem Y, (2009), Les conditions de logement des immigrés en 2006. Infos-migrations no 7, DSED.

<sup>11</sup> Parcours et profil de migrants en 2006-2007, Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants en 2010-2011 (et 2013 ?).

<sup>12</sup> Domergue F. , Régnard C (2010), Les nouveaux migrants en 2009, Infos-migrations no 19, DSED.

Il paraît donc important d'avoir un questionnement permettant de bien repérer les étrangers (pour ce qui concerne le DSED), notamment s'ils vivent chez des amis, relations, ....

Au regard du bulletin et des instructions qui accompagnent le tableau des habitants du logement :

*Copie du bulletin (ménages ordinaires):*

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

Le DSED s'est demandé si les informations issues de la liste A (ou des trois listes) sont exploitées, expertisées, ... Il se pose la question d'une sous-estimation de populations, notamment d'origine étrangère car elles l'intéressent particulièrement, du fait d'une sous-déclaration de certains habitants. Ceci ne devrait pas être spécifique des primo-arrivants mais concerner sans doute assez largement les populations en difficultés sociales.

D'où la proposition :

**Proposition 4 a :**

Question 6 du bulletin logement :

Distinguer les catégories "locataires" et "sous-locataires"

**Proposition 4 b :**

Compléter ou transformer l'item : "les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs" : personnes en attente d'un logement plus pérenne, présentes pour leur rendre service, ...

Une réflexion plus large sur la liste A pourrait (peut-être) améliorer la couverture.

### III-C] L'intégration résidentielle

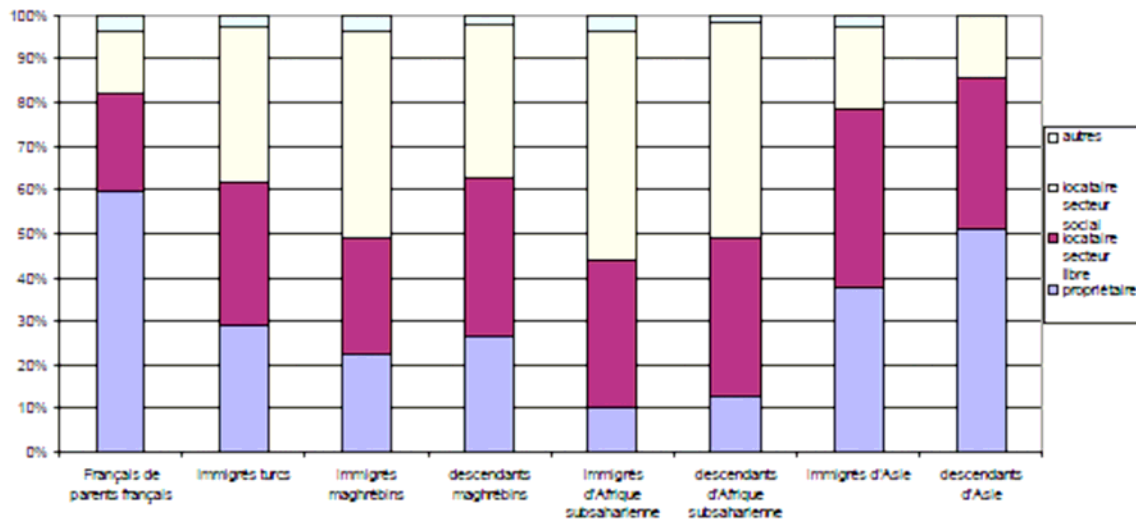
Intégration résidentielle : 16 % des étrangers originaires des pays tiers (hors UE25) sont propriétaires de leur logement. C'est le cas de 38 % de Français par acquisition (nés hors de France ; il s'agit de la catégorie 3) et originaires des pays tiers et de 59 % des personnes du groupe très majoritaire ("nées françaises, françaises par acquisition nées en France ; il s'agit de la catégorie 4, cf. illustration 1)<sup>13</sup>.

Les données de l'enquête logement 2006 montrent une diversité suivant l'origine et le lien à la migration :

<sup>13</sup> Tableau de bord de l'intégration, source enquête logement 2006.



**Illustration<sup>14</sup> 4 : Répartition par catégories, ainsi que suivant le lien à la migration et par origines des statuts d'occupation des logements.**



A titre d'exemple, l'acceptation de la proposition 1 permettrait de savoir quelles seraient les disparités régionales au regard de ce thème.

#### IV] Emploi et formation

##### IV-A] Emploi

Après quelques années de présence en France, l'étranger se retrouve en situation administrative stable. Il est possible qu'il demande puis acquiert la nationalité française. Cette période est assez longue : on observe une durée moyenne de 8 ans dans le cas des acquisitions "par mariages" et de 17 ans dans le cas des acquisitions "par décret"<sup>15</sup>. Les indicateurs sont donc du domaine de **l'emploi, l'accès aux ressources collectives** (à l'éducation, aux soins, ...) ou encore du réseau social, etc. Ils montrent **la lenteur** du processus.

Le taux d'emploi s'établit à 46 % pour les étrangers (catégorie 2) d'origine des pays tiers (hors espace économique européen), à 52 % pour les Français par acquisition (nés hors de France, catégorie 3) et à 66 % pour les personnes "très majoritaires" (catégorie 4). Ce taux d'emploi est de 47 % pour les descendants d'immigrés originaires des pays tiers. Il y a certainement des effets de structure, mais, par exemple, le taux de chômage des descendants d'immigrés originaires des pays tiers est toujours supérieur au double du taux de leurs homologues "très majoritaires", en détaillant par niveaux de formations<sup>16</sup>.

Ceci montre l'importance de disposer de données sur les descendants d'immigrés

<sup>14</sup> Breem Y, (2009), Les ménages immigrés en 2006, des locataires en zones urbaines, Infos-migrations no 6, DSED.

<sup>15</sup> Croguennec Y, (2010), Les acquisitions de la nationalité française en 2010, Infos-migrations no 25, DSED.

<sup>16</sup> Breem Y, (2011), L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2009, Infos-migrations no 18, DSED.

#### IV-B] Niveaux d'éducation et de formation

On s'intéresse enfin aux **niveaux d'éducation et de formation**. Notamment pour les étrangers, il semble utile d'une part d'ajouter une question sur le lieu d'obtention du diplôme.

##### Proposition 5 :

Ajouter l'item :

Le (plus haut ?, l'un des ?) diplôme(s) obtenu(s) l'a-t-il été à l'étranger (+ pays) ?

D'autre part, la nomenclature utilisée ne distingue pas les niveaux LMD (L se distribue sur les deux derniers niveaux, qui englobent M et D). En terme de comparaisons internationales, mais aussi dans la mesure où le LMD se généralise (le "LMD" a été institué en France par le décret 2002-482 du 8 avril 2002), une meilleure prise en compte des diplômes suivant cette organisation paraît souhaitable.

La loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité institue ainsi une "carte bleue européenne" facilitant les conditions de séjour des travailleurs "hautement qualifiés". Cette "haute qualification" est définie suivant la norme LMD : "est éligible à la carte bleue européenne, le ressortissant étranger qui peut se prévaloir soit d'un diplôme de l'enseignement supérieur concluant trois années d'études universitaires soit d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de cinq ans permettant d'occuper des emplois ouverts aux diplômés de l'enseignement supérieur et dont le contrat lui attribue une rémunération salariale au moins égal à 1,5 fois le salaire moyen brut annuel".

L'objectif actuel du ministère de l'intérieur est, en ce qui concerne l'accueil d'étudiants étrangers, de privilégier les cursus "masters" et "doctorats".

##### Proposition 6 :

Remplacer les items 17 et 18 de la question 9 par :

17 : inchangé.

17 bis : autres diplômes de niveau L.

18 : Diplômes de second cycle universitaire, anciennes licences ou maîtrises.

18 bis : Diplômes de niveau M, y compris anciens DEA, DESS, Grandes écoles.

18 ter : Diplômes de niveau D (doctorat y compris médecine, pharmacie, dentaire).

Une telle modification est à affiner sous l'égide des spécialistes de l'Education Nationale. De façon plus globale, le DSED préconise un rapprochement ou l'utilisation de la CITE.

Enfin, une connaissance des niveaux d'éducation des parents serait précieuse. En effet, le parcours en France, notamment des personnes arrivées en fin ou après leurs études n'est guère susceptible de changer le niveau de formation. Par contre, il apparaît clairement comme enjeu de l'intégration la capacité d'utiliser les ressources du système éducatif. Des comparaisons entre générations suivant leurs origines sont donc tout aussi pertinentes que de simples comparaisons intra-génération par origine. Le niveau de formation atteint par les descendants d'immigrés est donc ici une information cruciale.

Plus encore que pour l'aménagement de la question 9, un questionnaire sur les diplômes des parents (ou niveau de formation) doit être conçu dans la perspective internationale (origine des parents) et permettre d'avoir les niveaux bas avec assez de détail.

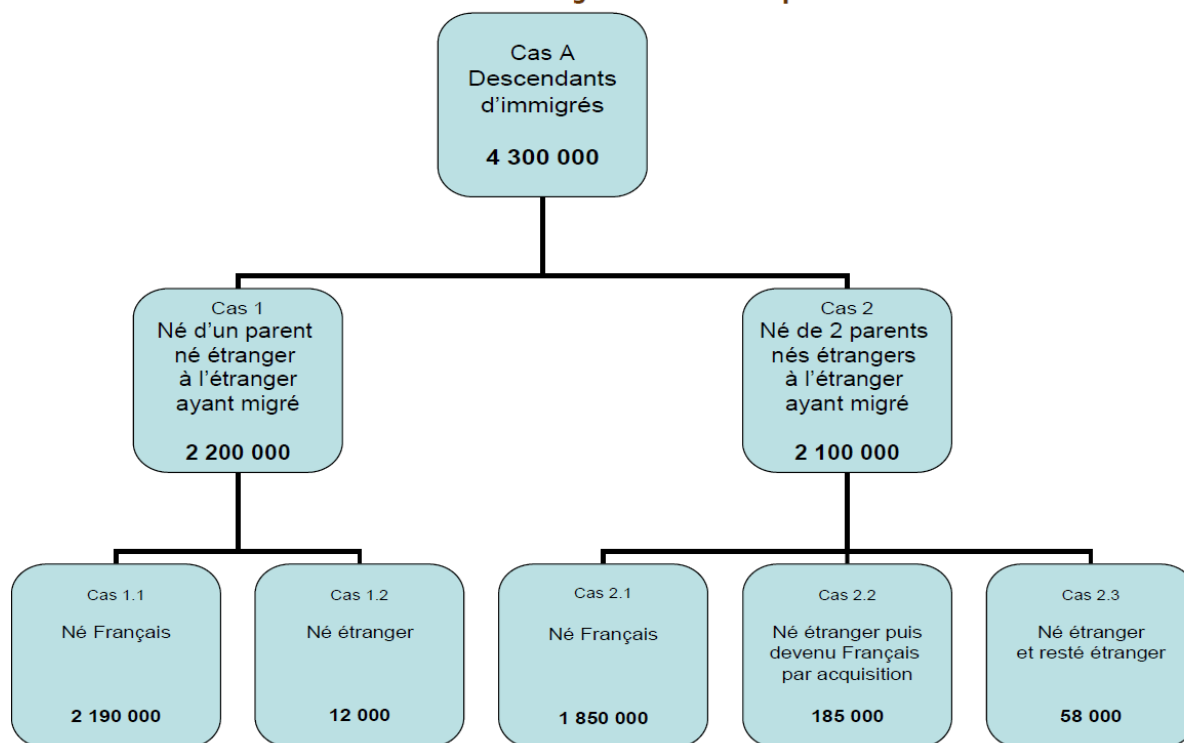
Si la possibilité d'un bloc de questions sur les parents peut être mise en place (cf. recommandation 1).

**Proposition 7 :**

Questions (deux) sur les diplômes des parents (ou niveau de formation), en internationalisant la question 9 (se rapprocher de la CITE, détailler plus les niveaux bas et moins les niveaux haut, ...)

## Annexe : l'estimation<sup>17</sup> des descendants d'immigrés (pages 4 à 6 extraites de l'Infos-migrations 15 d'Yves Breem).

### Estimation du nombre des descendants d'immigrés de 15 ans et plus



Source : Enquête Emploi en Continu 2008

D'après l'EEC, on dénombre 4,3 millions de descendants d'immigrés de plus de 15 ans nés en France (cas A) en 2008. 51 % des descendants d'immigrés sont issus d'un couple comprenant un immigré et un non-immigré (Cas 1). La plus grande partie des descendants d'immigrés (94 %) sont Français de naissance (Cas 1.1+2.1), cette part incluant une part non négligeable d'erreurs de déclaration par méconnaissance (cf. ci-dessus).

Au vu des chiffres obtenus sur les 15 ans et plus via l'Enquête Emploi, complétés par les chiffres du Recensement sur les mineurs de moins de 15 ans résidant encore chez au moins un parent immigré (1,85 million), il semble réaliste de considérer que le nombre de descendants d'immigrés en France s'élève à plus de 6,1 millions.

### Deux catégories proches des descendants d'immigrés

Les descendants d'immigrés (cas A<sup>2</sup>) et les immigrés (cas C) ont le point commun d'avoir tous une ascendance étrangère : au moins l'un de leurs parents est né étranger à l'étranger. Mais là où les immigrés ont réalisé par eux-mêmes une migration de leur pays de naissance vers la France, les descendants d'immigrés ne sont pas immigrés car ils sont nés en France. Plusieurs catégories de population nées à l'étranger ont des profils proches des descendants d'immigrés sans rentrer dans la définition utilisée par l'INSEE et l'INED.

- Egalement appelés seconde génération d'immigrés, les descendants d'immigrés s'inscrivent dans des processus d'intégration différents de leurs parents compte tenu de leur naissance en France. Toutefois, nombre de chercheurs considèrent que les processus d'intégration (et particulièrement l'acquisition de la langue) sont surtout conditionnés par le fait d'avoir effectué sa scolarisation maternelle et primaire en France. Le profil des descendants d'immigrés et celui des immigrés arrivés en bas âge est donc très proche. C'est pourquoi ces derniers sont parfois nommés génération « un et demi » : ils sont immigrés mais sont plus proches des descendants que des primo-arrivants. Il n'y a pas accord sur le niveau de scolarisation effectué en France pour être considéré comme membres de la génération « un et demi ».

- Si l'on considère la définition la plus large (enfants arrivés avant l'âge de 12 ans, ayant effectué tout ou partie de leur scolarité en primaire), la génération « un et demi » représente 895 000 individus d'après l'EEC 2008.

- Si l'on considère les enfants arrivés avant 7 ans (cas C1, ayant réalisé toute leur scolarité en primaire et tout ou partie de leur scolarité en maternelle), la génération « un et demi » représente 580 000 individus.

2. A partir d'ici, les cas font référence au graphique sur « le dénombrements des résidents de 15 ans et plus... » page 5.

Tableau des chiffres (les "cas" renvoient au graphique en fin de note) :

<sup>17</sup> Publication complète : [http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/IM\\_15\\_072010\\_.pdf](http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/IM_15_072010_.pdf)

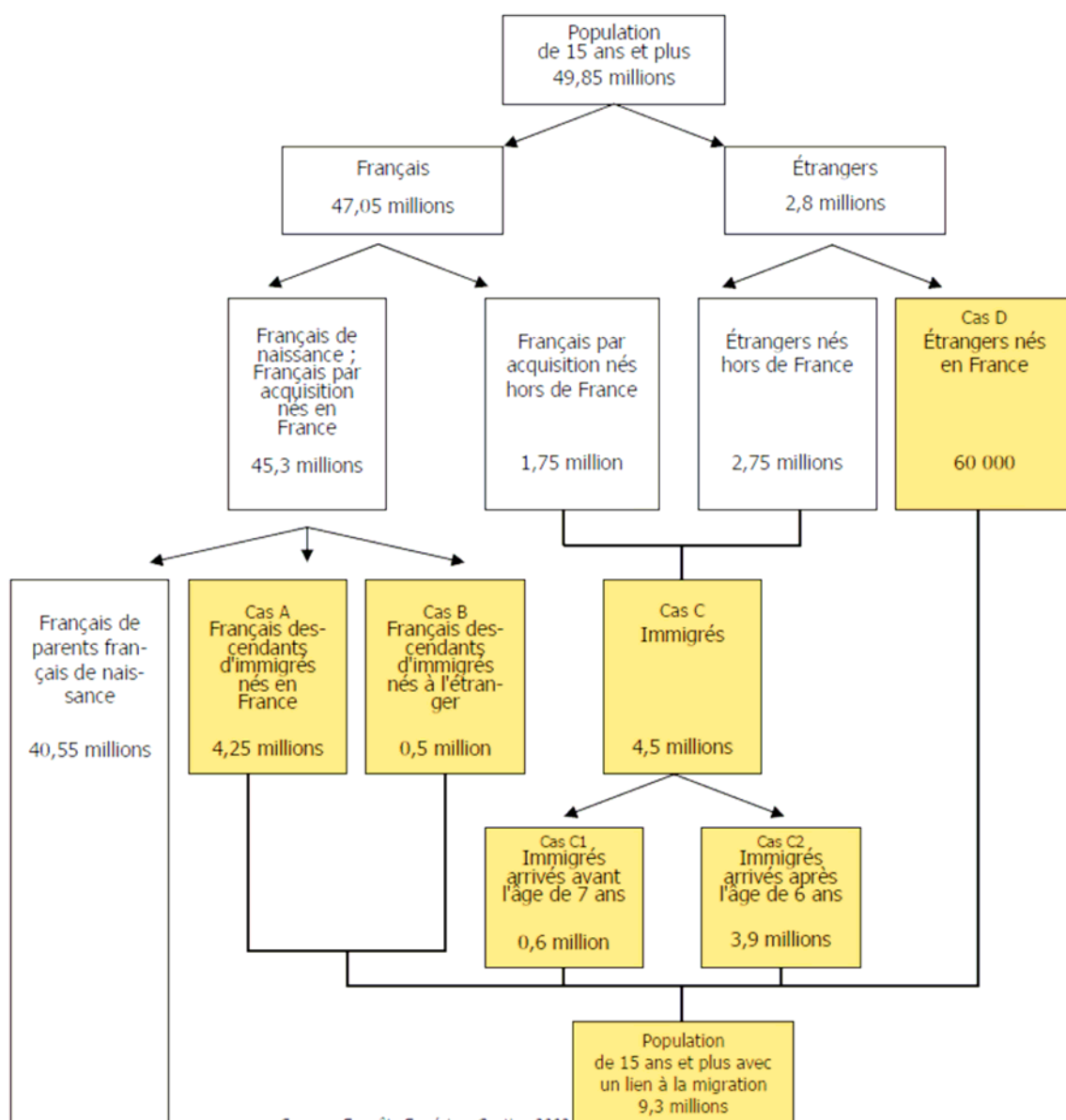
Voir également : Breuil-Génier P, Borrel C, Lhommeau B, Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants, France portrait social 2011.

- Si l'on considère exclusivement les enfants arrivés avant l'âge de 4 ans (ayant effectué toute leur scolarité en France), la génération « un et demi » représente 360 000 individus.

- Une personne née Française à l'étranger n'est pas immigrée au sens du HCI. Or certains individus nés Français à l'étranger de couple mixte ont une ascendance étrangère (avec un parent étranger, cas B), au même titre que les descendants d'immigrés. La seule différence est qu'il n'y a pas d'assurance que le parent étranger ait réalisé ensuite une migration en France. Les dernières informations issues de TeO montrent que dans plus de 90 % des cas, le parent a effectivement migré. Les estimations précédentes ne les incluent pas dans les descendants d'immigrés du fait de leur naissance à l'étranger. Ne pas les inclure revient donc à les considérer comme des Français de parents français de naissance alors qu'ils sont de facto des descendants d'immigrés.

D'après l'EEC 2008, cette catégorie comprend 520 000 individus, un nombre non négligeable qui confirme l'utilité de les prendre en compte dans le chiffre des descendants d'immigrés. La moitié d'entre eux déclarent avoir leurs deux parents nés étrangers à l'étranger, ce qui semble incohérent. Savoir si ces incohérences sont des erreurs de saisie, de méconnaissance ou des cas de double nationalité est actuellement impossible à déterminer.

*Dénombrement des résidents en ménage ordinaire  
de 15 ans et plus en France selon l'origine au 1<sup>er</sup> janvier 2009.*



Source : Enquête Emploi en Continu 2008

### Synthèse : estimation de la population ayant un lien avec la migration

S'il on estime via l'EEC la population totale de 15 ans et plus résidant en France (cf. graphique page précédente), on peut conclure que 9,3 millions d'individus ont un lien direct ou indirect avec la migration : 4,5 millions sont immigrés (cas C) et 4,8 millions (cas A+B+D) sont non immigrés avec une ascendance immigrés (dont 500 000 nés à l'étranger). Près de 5,4 millions de personnes ayant un lien avec la migration ont appris le Français via le système scolaire français (cas A+B+C1+D), chiffre incluant les descendants d'immigrés, Français de naissance nés à l'étranger, dont la langue maternelle est a priori le français.

Si l'on prend en compte les données du Recensement sur la population des moins de 15 ans (1,85 million de descendants d'immigrés cohabitant avec leurs parents ainsi que 250 000 immigrés), ainsi que les données sur les ménages non ordinaires (300 000 immigrés), le nombre total d'individus ayant un lien avec la migration en France est de 11,7 millions, soit près de 19 % de la population résidant en France (un peu moins d'1 personne sur 5 résidant en France).

#### Estimations précédentes

Les enquêtes ménages contiennent depuis peu les questions nécessaires à l'identification des descendants d'immigrés à l'exclusion de la plus grande d'entre elles, le recensement de la population. Dans l'enquête emploi, ces questions ont été introduites en 2005.

Rares sont les études qui citent le nombre de descendants d'immigrés, et les comparaisons entre sources sont particulièrement délicates. Ceci pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, les quelques estimations mentionnées sont souvent assez anciennes et les décalages de date rendent complexes toute comparaison, le nombre de descendants étant croissant dans le temps (si l'on suit les tendances récentes d'évolution des flux migratoires et de la fécondité) ;
- en second lieu, les tailles des échantillons sont également très différentes d'une source à l'autre, or un échantillon trop faible ne pourra être exploité ;
- enfin, les enquêtes portent rarement sur des champs semblables ou comparables. Ainsi, l'âge de la population interrogée diffère d'une enquête à l'autre.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des estimations des descendants d'immigrés à travers les sources. L'estimation faite par chaque source est comparée à celle obtenue par l'EEC de 2008, et ceci à périmètre constant d'âge. Définition :

Nom de l'enquête	Date	Périmètre d'âge	Estimation	Estimation EEC2008
EHF : Enquête Histoire de Vie	1999	0 – 17 ans	1,6 million	non disponible
		18 ans et +	2,9 millions	3,95 millions
FQP : Formation et Qualification Professionnelle	2003	17 – 65 ans	2,6 millions	3,4 millions
Recensement de la Population	2006	0 – 14 ans (cohabitant avec leurs parents)	1,85 million	non disponible
TeO : Trajectoires et Origines	2008	18 – 50 ans	3,1 millions	2,55 millions

Le nombre de descendants d'immigrés d'après l'EEC 2008 est bien supérieur à celui de toutes les enquêtes faites avant 2005. Cette différence s'explique surtout par les facteurs de date et de taille d'échantillon. Etant donné les 10 ans de différence avec EHF par exemple, il est assuré qu'une partie des 1,6 million de moins de 18 ans en 1999 a atteint au moins l'âge de la majorité en 2008, grossissant de facto les descendants de 18 ans et plus. Autre exemple, l'enquête FQP ayant un échantillon près de 9 fois plus faible que l'EEC, le chiffre de l'EEC est plus vraisemblable.

La dernière estimation en date est issue de l'enquête TeO (Trajectoires et Origines, 2008), qui permet entre autres de connaître la population des descendants. Cette fois-ci l'estimation EEC est plus faible que l'estimation TeO. Une partie de la différence s'explique par le fait que l'enquête TeO contient des questions supplémentaires qui permettent de capter plus précisément l'origine des parents (meilleure distinction entre immigrés et expatriés). Le risque de sous-estimation des descendants d'immigrés Algériens, relativement fort dans n'importe quelle source, est donc plus limité dans TeO (58 % de descendants Maghrébins en moins dans l'EEC par rapport à TeO). Toutefois, des investigations complémentaires seraient nécessaires pour expliquer toute la différence.

Enfin, à noter que l'EEC ne permet pas de connaître les descendants d'immigrés de moins de 15 ans. Pour cette tranche d'âge, la seule source statistique sur la population est le Recensement de la Population. Si ce dernier ne pose pas de question sur l'origine des parents, il permet cependant de dénombrer les mineurs cohabitant encore avec leurs parents immigrés. D'après le recensement, 1,85 million de descendants d'immigrés de moins de 15 ans en 2006 vivent chez leurs parents.